

Recyclage des connaissances pour non électricien : B0, H0-H0V

Conforme aux prescriptions de la norme NFC 18-510

Télécharger la grille tarifaire

Durée :

1 jour

Date(s) :

Moirans : 29 juin 2026 ; 21 septembre 2026 ;
02 novembre 2026 ; du 07 décembre 2026.,
Beaurepaire : 28 septembre 2026

Délais d'accès :

Être inscrit(e) au minimum 3 semaines avant
le début de la formation

Tarifs :

Consulter la grille tarifaire.

Organisation :

Interentreprises, Intra-entreprise

Modalités d'accès :

Posséder l'habilitation électrique pour non
électricien H0-H0V, B0

Validation :

Certificat de réalisation

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique concrètes
- Utilisation de matériel professionnel

Intervenants :

Tous nos intervenants sont issus du monde
industriel et experts dans leur domaine.

OBJECTIFS

La formation **recyclage Habilitation électrique pour non électricien : B0, H0-H0V** permet aux professionnels d'actualiser leurs connaissances afin de continuer à évoluer en toute sécurité à proximité d'installations électriques en basse et haute tension sans réaliser d'opérations d'ordre électrique.

À l'issue de ce programme, les apprenants seront capables de :

- Actualiser et appliquer les règles NFC 18-510 liées à leur environnement de travail
- Identifier les risques électriques et adopter les comportements adaptés à proximité d'installations basse et haute tension
- Respecter les limites de leurs habilitations ainsi que les zones et tâches autorisées
- Évoluer en sécurité dans un environnement électrique, notamment en situation de voisinage et lors de l'utilisation de matériels portatifs

PROGRAMME

Mise à jour des connaissances en fonction des nouveaux documents parus et des nouveaux équipements utilisés

Travaux pratiques

- Évolution dans un environnement électrique, dans un voisinage
- Choix et utilisation des outils et matériels portatifs

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Théorie via des QCM
 - Pratique via des mises en situation
- Évaluation de fin de parcours et certificat de réalisation
-> *Obtention d'un certificat précisant à l'employeur le titre d'habilitation à décerner au stagiaire*